

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQUAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Accueil d'une étape du Kids Fitdays le 8 juillet 2014 à Dijon - Attribution de subvention - Convention à passer entre la Ville et l'association Tigre

Monsieur Decombard au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Le Kids Fitdays est organisé sous l'égide de l'Association TIGRE, agréée par la direction départementale de la cohésion sociale, et affiliée à la Fédération Française de Triathlon. Il se déroule dans plusieurs villes étapes en France, et participe au développement de la pratique sportive chez les jeunes.

Une étape peut être accueillie à Dijon le 8 juillet 2014 à destination d'environ cinq cents enfants de cinq à douze ans. La Ville de Dijon bénéficierait le cas échéant de droits de communication et pourrait être identifiée comme « ville étape du Kids FitDays ». Accessible au public gratuitement et ouverte aux accueils de loisirs dijonnais, cette manifestation se déroulerait au parc de la Colombière.

Pour l'accueil de cet événement sportif, la Ville s'engagerait à verser une contribution financière de 3 700 € et à fournir un certain nombre de prestations matérielles. Ces dispositions seraient

contractualisées dans le cadre d'une convention de partenariat à passer entre la Ville et l'organisateur, dont le projet est annexé au rapport.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider l'accueil par la Ville de l'étape du Kids Fitdays du 8 juillet 2014 ;
- 2 - décider l'octroi d'une subvention de 3 700 € à l'association Tigre pour l'organisation de cette manifestation ;
- 3 - approuver le projet de convention de partenariat à intervenir entre la Ville et l'association, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- 4 - m'autoriser à signer la convention définitive ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ